

## OFFRE GROUPEE DE SERVICES SOBRIO

### NOTE D'INFORMATIONS PRÉCONTRACTUELLES – EXPLICATIONS ADEQUATES

*Document à caractère commercial en vigueur au 19 juin 2026*

Dans ce document, nous vous présentons les informations essentielles relatives à l'offre groupée de services Sobrio proposée par Société Générale afin de vous accompagner dans votre décision en toute transparence.

Pour une information complète, nous vous invitons à consulter les conditions générales Sobrio et la brochure tarifaire "Conditions et tarifs appliqués aux opérations bancaires – Particuliers", disponibles sur le site [www.particuliers.sg.fr](http://www.particuliers.sg.fr) et en agence, ainsi que les conditions contractuelles remises par Société Générale.

### IDENTIFICATION DU PROFESSIONNEL PROPOSANT L'OFFRE GROUPEE DE SERVICES SOBRIO

<b>Identité</b> <b>Adresse géographique</b>	<b>Société Générale</b> , société anonyme, dont le siège social est situé 29 boulevard Haussmann à Paris (75009), enregistrée au RCS de Paris sous le numéro 552 120 222 et ayant pour numéro ADEME FR231725_01YSGB.
<b>Activité principale</b> <b>Autorités de contrôle</b>	<b>Société Générale</b> est un établissement de crédit de droit français : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Agréé par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (« ACPR », 4 place de Budapest, CS 92459 Paris Cedex 09 - <a href="https://acpr.banque-france.fr/fr">https://acpr.banque-france.fr/fr</a>) pour la fourniture de services bancaires et d'investissement à ses clients. Certains services très techniques, liés aux plateformes de négociation ne sont pas proposés,</li> <li>• Contrôlé par l'Autorité des Marchés Financiers (« AMF » - <a href="https://www.amf-france.org/fr">https://www.amf-france.org/fr</a>) et</li> <li>• Sous la supervision prudentielle de la Banque Centrale Européenne (« BCE » - <a href="https://www.ecb.europa.eu">https://www.ecb.europa.eu</a>).</li> </ul>
<b>Autres coordonnées</b>	<p><b>Numéro de téléphone</b></p> <p><b>Si vous êtes déjà client</b>, vous pouvez contacter votre conseiller au numéro de téléphone de votre agence que vous pouvez retrouver sur votre relevé de compte ou dans la rubrique « <a href="#">Agences</a> » sur le site <a href="http://www.particuliers.sg.fr">www.particuliers.sg.fr</a>.</p> <p><b>Si êtes nouveau client</b>, vous pouvez retrouver les coordonnées de nos agences (numéro de téléphone, adresse, horaires d'ouverture) dans la rubrique « <a href="#">Agences</a> » sur le site <a href="http://www.particuliers.sg.fr">www.particuliers.sg.fr</a>.</p> <p><b>Adresse électronique</b></p> <p>Vous pouvez contacter Société Générale à l'adresse électronique suivante : <a href="mailto:banque-epargne.par@sg.fr">banque-epargne.par@sg.fr</a></p> <p>Pour contacter votre conseiller, privilégiez toutefois la <b>messagerie sécurisée</b> de votre <b>Espace Client</b><sup>i</sup> ou <b>L'Appli SG</b><sup>i</sup> si vous êtes titulaire du contrat Banque à Distance (service gratuit). <b>Ce canal permet un échange sécurisé et un suivi optimal de vos demandes.</b></p> <p><b>Coordonnées de suivi des relations</b></p> <p>Pour le suivi des relations, vos contacts sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Le Centre Relation Clients au  (du lundi au vendredi de 8h à 20h et le samedi de 8h à 19h – hors jours fériés). Depuis l'étranger +33 (1) 76 77 3933 – Appel non surtaxé. L'accès à certaines fonctionnalités nécessitent d'être titulaire du contrat Banque à Distance<sup>i</sup>.</li> <li>• Votre agence dont vous pouvez trouver les coordonnées (adresse, numéro de téléphone, horaires d'ouverture) dans la rubrique « <a href="#">Agences</a> » sur le site <a href="http://www.particuliers.sg.fr">www.particuliers.sg.fr</a>.</li> </ul>

### INFORMATIONS SUR SOBRIO

<b>Caractéristiques principales</b>	<p><b>Conditions d'éligibilité et d'ouverture</b></p> <p>L'offre Sobrio est accessible aux personnes physiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• A partir de 15 ans (pour les mineurs, uniquement CB VISA EVOLUTION)</li> <li>• Titulaires d'un compte bancaire Société Générale (individuel ou collectif)</li> <li>• Ne faisant pas l'objet d'une interdiction bancaire ou judiciaire d'émettre des chèques ni d'une inscription au Fichier Cartes Bancaires géré par la Banque de France</li> </ul> <p>Il ne peut être détenu qu'un seul SOBRIO par personne.</p> <p>L'offre SOBRIO ne pourra pas être souscrite si vous détenez une autre offre groupée de services (Services Bancaires de Base, Générés, JAZZ ou Kapsul).</p> <p><b>Caractéristiques et fonctionnement</b></p> <p>Sobrio est une offre groupée de services bancaires et non bancaires, donnant accès à des services inclus et des avantages tarifaires.</p>
-------------------------------------	--

Services essentiels de Sobrio inclus :

- Une carte de paiement (carte de paiement à autorisation systématique, carte de paiement internationale à débit immédiat ou à débit différé) : CB Visa Evolution, CB Visa, CB Visa Premier ou CB Visa Infinite.

Si vous êtes déjà détenteur d'une carte de paiement, retrouvez le détail du fonctionnement de la carte dans les conditions générales de votre contrat carte. La cotisation de la carte sera incluse dans la cotisation de l'offre Sobrio.

Si vous ne détenez pas de carte de paiement, retrouvez les informations précontractuelles relative à la carte sélectionnée dans la note d'information précontractuelle qui vous est remise avec la présente note d'information sur Sobrio.

- « Mon Assurance au Quotidien » : une assurance comprenant les garanties suivantes :
  - Remboursement en cas d'utilisation frauduleuse des moyens de paiement à la suite d'un vol ou perte des cartes ou chèquiers
  - Protection contre la fraude par manipulation
  - Vol d'espèces
  - Vol ou perte des clés et/ou papiers officiels et de la maroquinerie
  - Remboursement des communications frauduleuses à la suite du vol de votre téléphone mobile
  - Prolongation de la garantie constructeur de 24 mois de vos appareils domestiques

- « Mon Compte en Bref » est conçu pour vous tenir informé de la situation de votre compte bancaire grâce à des notifications régulières. Vous recevrez un Relevé Flash hebdomadaire et serez alerté lorsque vous approchez du plafond mensuel de paiement de votre carte bancaire ou de votre découvert autorisé.

Mon compte en bref est un service d'informations sur la situation du compte et de la carte envoyée sur téléphone mobile.

Il comprend deux types d'alertes :

Un Relevé Flash hebdomadaire par notification sur la situation du compte et de la carte de paiement :

- Solde du compte (de la veille)
- Encours de paiement de la carte bancaire à débit différé éventuellement reliée au compte
- Total des opérations au débit et au crédit du compte des 7 derniers jours
- Total et nombre des opérations au débit et au crédit du compte en cours de traitement du jour
- Liste des montants et dates des dernières opérations comptabilisées sur le compte.

Des alertes par notification par l'Appli SG ou SMS, au choix, en cas d'approche :

- Du plafond de la capacité mensuelle de paiement par carte bancaire
- Du plafond de l'autorisation de découvert

Sont également inclus dans l'offre Sobrio :

- Exonération des frais de tenue de votre compte (si vous n'en êtes pas déjà exonéré par ailleurs)
- Le choix du code secret de votre carte de paiement
- Le remplacement sans frais de votre carte de paiement en cas de perte, vol ou utilisation frauduleuse.
- La réalisation de certaines opérations par votre conseiller de clientèle (en agence, par téléphone ou par mail) :
  - o Réédition du code secret de votre carte
  - o Remise de votre RIB ou IBAN
  - o Ajout ou suppression d'un bénéficiaire de virement

Vous pouvez également bénéficier de réductions tarifaires sur certains services identifiés dans la brochure tarifaire « Conditions et tarifs appliqués aux opérations bancaires – Particuliers » disponible en agence et sur le site particuliers.sg.fr.

### Risques particuliers

La clôture de votre compte bancaire auquel est rattaché Sobrio entraîne automatiquement la résiliation de l'offre groupée de services Sobrio.

La résiliation de l'un des services essentiels inclus (Carte, Mon Assurance au Quotidien ou Mon Compte en Bref) dans Sobrio entraîne automatiquement la résiliation de l'offre groupée de services Sobrio.

<b>Prix total - Modalités de paiement</b>	<p><b>Prix total du service</b></p> <p>Le montant de la cotisation de SOBRIO est indiqué dans la brochure tarifaire : « Conditions appliquées aux opérations bancaires – Particuliers ». Cette brochure est disponible en libre-service dans l'ensemble de nos agences.</p> <p><b>Modalités de paiement</b></p> <p>La cotisation est prélevée mensuellement (au milieu du mois) sur votre compte bancaire Société Générale rattaché à l'offre Sobrio.</p> <p>Si vous souscrivez le contrat entre le 1er et le 14 du mois, la cotisation sera débitée dès le mois de souscription et vous le souscrivez à partir du 15 du mois, celle-ci sera débitée à compter du mois suivant.</p> <p>La cotisation mensuelle inclue l'ensemble des services essentiels inclus dans l'offre. Ces services ne sont pas facturés séparément.</p> <p><a href="#">Brochure tarifaire</a></p>
<b>Durée du contrat</b>	<p>Exemple pour un contrat à durée indéterminée à adapter en fonction du produit ou service :</p> <p>Le contrat est conclu pour une <b>durée indéterminée</b>.</p> <p>Il s'applique tant qu'il n'est pas résilié par vous ou par la banque dans les conditions prévues au contrat. Pour plus d'informations sur les modalités de résiliation, vous pouvez vous reporter à la <b>rubrique « Résiliation du contrat »</b>.</p>
<b>Modifications du contrat</b>	<p>Toute évolution législative ou réglementaire entraînant une modification totale ou partielle du contrat s'appliquera automatiquement dès son entrée en vigueur.</p> <p>Société Générale peut également modifier les conditions générales Sobrio, y compris les conditions tarifaires, moyennant une information préalable fournie sur support papier ou support durable au plus tard deux mois avant leur date d'application.</p> <p>Pendant ce délai, vous pourrez refuser ces modifications et résilier sans frais le contrat par lettre simple, lettre recommandées adressées à votre agence ou lettre signée remise au guichet ou depuis le site internet de la banque dans la rubrique Résilier une prestation ou depuis L'Appli SG, Rubrique « Autres &gt; Mes produits et services &gt; Résilier un produit ou service ».</p> <p>En l'absence de dénonciation de Sobrio dans les délais susvisés, la(les) modification(s) sera(seront) considérée(s) acceptées à l'issue de ce délai.</p>
<b>Résiliation du contrat</b>	<p><b>Résiliation par le client :</b></p> <p>Vous pouvez résilier à tout moment votre contrat. Lorsque Sobrio est rattaché à un compte collectif, chaque co-titulaire peut individuellement résilier le contrat)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• depuis le site internet de la banque dans la rubrique Résilier une prestation ou L'Appli SG dans la rubrique « Autres&gt;Mes produits et services&gt;Résilier un produit ou un service ».</li> </ul> <p><b>Résiliation par la Banque :</b></p> <p>La Banque se réserve la possibilité de résilier Sobrio à tout moment moyennant un préavis d'un mois minimum par lettre simple et prendra effet le dernier jour du mois d'expiration du préavis.</p> <p>La Banque pourra résilier Sobrio sans préavis dans les cas suivants : impossibilité de prélever le montant d'une cotisation due par le client au titre des services de Sobrio, en cas de comportement gravement répréhensible ou de manquement grave du client à ses obligations contractuelles.</p> <p>Lorsque le compte auquel est rattaché Sobrio est inactif au sens de la législation applicable sur les comptes bancaires inactifs, la Banque résilie Sobrio avec un délai de préavis d'un mois minimum à compter de la date d'envoi du premier courrier constatant l'inactivité du compte, et au plus tard trois mois à compter de cet envoi.</p> <p>Résiliation du fait de la clôture du compte bancaire : la clôture du compte bancaire supportant la cotisation Sobrio entraîne immédiatement et automatiquement la résiliation de Sobrio.</p> <p><b>Conséquences de la résiliation du contrat :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Vous devez payer la cotisation du mois au cours duquel vous avez résilié votre offre Sobrio.</li> <li>• La carte de paiement n'est pas résiliée automatiquement sauf si : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Vous demandez la résiliation de votre carte en même temps que vous demandez celle de Sobrio, ou</li> <li>- la Banque résilie votre carte en même temps que votre Sobrio, ou</li> <li>- Sobrio est résilié car votre compte bancaire est clôturé.</li> </ul> </li> <li>• Tous les autres services essentiels inclus dans Sobrio prennent automatiquement fin. Si vous souhaitez continuer à en bénéficier, vous pouvez demander à souscrire Mon Compte en Bref et/ou Mon Assurance au Quotidien.</li> </ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>Toutes les exonérations de frais et réductions de prix réservées aux clients Sobrio prennent automatiquement fin. Vous payerez des frais de tenue de compte sauf si votre compte bancaire est clôturé ou si vous avez le droit à une exonération de vos frais de tenue de compte en raison de votre situation.</li> </ul>
<b>Modalités de conclusion du contrat</b>	<p><b>Modalités de souscription</b></p> <p>Le Contrat peut être conclu en agence ou à distance<sup>ii</sup>, par signature électronique depuis l'Espace Client<sup>i</sup> sur le site <a href="http://www.particuliers.sg.fr">www.particuliers.sg.fr</a> ou L'Appli SG<sup>i</sup>.</p> <p>Le contrat peut être signé manuscritement ou électroniquement<sup>ii</sup>.</p> <p>Si vous n'êtes pas encore client et que vous souscrivez le contrat à distance, celui-ci sera conclu concomitamment à la demande d'ouverture d'un compte bancaire. La souscription de l'offre Sobrio avec la carte CB Visa Infinite et des cartes à débit différé devra, dans ce cas, être effectuée uniquement en agence.</p> <p><b>Lieu de conclusion du contrat</b></p> <p>Le contrat est conclu à Paris, au siège social de Société Générale indiqué à la rubrique « <b>Identité et adresse géographique</b> ».</p> <p><b>Date du contrat</b></p> <p>La date de conclusion du contrat est la date de sa signature manuscrite ou électronique.</p>
<b>Coûts liés à l'utilisation de technique de communication à distance</b>	<p>Société Générale ne facture aucun coût spécifique supplémentaire pour l'utilisation des techniques de communication à distance permettant d'accéder à votre Espace Client<sup>i</sup> depuis le site <a href="http://www.particuliers.sg.fr">www.particuliers.sg.fr</a>, à L'Appli SG<sup>i</sup>, au Centre Relation Clients ou à votre agence lorsque vous les contactez à distance.</p> <p>L'accès à votre Espace Client<sup>i</sup> ou à L'Appli SG<sup>i</sup> nécessite d'être titulaire du contrat Banque à Distance (service gratuit).</p> <p>Peuvent toutefois rester à votre charge les coûts de connexion Internet facturés par votre fournisseur d'accès à Internet ainsi que le coût éventuel des communications téléphoniques facturé par votre opérateur.</p>

## DROIT DE RETRACTATION

<b>Délai de rétractation</b>	<p>Vous disposez de <b>14 jours calendaires révolus</b> à compter de la date de signature du contrat <b>pour changer d'avis et vous rétracter, sans avoir à en expliquer les raisons</b>. Si ce délai expire un samedi, un dimanche ou un jour férié, il est prolongé jusqu'au premier jour ouvrable suivant.</p> <p>Sauf accord exprès de votre part, le contrat ne commence à être exécuté qu'à l'issue du délai de rétractation. Le choix d'une exécution immédiate du contrat n'entraîne pas de renonciation à votre droit de rétractation.</p>
<b>Modalités d'exercice du droit de rétractation</b>	<p>Vous pouvez <b>exercer votre droit de rétractation</b> soit :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li><b>en ligne</b><sup>iii</sup>, via le formulaire accessible depuis : <a href="#">formulaire de rétractation</a></li> <li><b>par écrit</b> (lettre recommandée avec avis de réception, lettre simple, lettre remise en main propre contre décharge), à l'aide du formulaire de rétractation joint aux documents contractuels disponibles dans la rubrique « Mes documents/signés » de votre Espace Client<sup>i</sup> ou de L'Appli SG<sup>i</sup>, à l'adresse de votre agence.</li> </ul> <p>L'exercice du droit de rétractation emporte résolution de plein droit du contrat.</p>
<b>Conséquences de l'exercice ou de l'absence d'exercice du droit de rétractation</b>	<p>L'exercice du droit de rétractation est <b>gratuit et sans pénalités</b>.</p> <p>Toutefois, si vous avez demandé que le contrat commence dès sa signature, en cas d'exercice de votre droit de rétractation, vous serez tenu au paiement proportionnel du service effectivement fourni, sans qu'aucune autre pénalité ne vous soit appliquée.</p> <p>Enfin, seuls d'éventuels frais d'envoi postal ou de connexion facturés par votre fournisseur d'accès à Internet reste à votre charge.</p> <p>Si vous ne vous rétractez pas dans le délai prévu, vous êtes engagé par le contrat.</p> <p>Vous pourrez toutefois mettre fin au contrat en le résiliant dans les conditions et selon les modalités prévues au contrat que vous pouvez retrouver également dans la rubrique « <b>Résiliation du contrat</b> ».</p>

## RECLAMATIONS

Vous rencontrez une difficulté, Société Générale s'engage à étudier votre demande et à vous répondre. Vous pouvez adresser votre réclamation auprès de :	
<b>Votre agence :</b> votre premier interlocuteur	Vous êtes invité à vous rapprocher tout d'abord de votre Conseiller de clientèle ou du Responsable de votre agence. Vous pouvez lui faire part de votre mécontentement par tout moyen à votre convenance : via



	<p>le <b>formulaire en ligne</b> accessible depuis votre Espace Client<sup>i</sup> ou depuis L'Appli SG<sup>i</sup>, directement à l'agence, par téléphone ou par courrier.</p>
<p><b>Le Service Réclamations Clientèle :</b> votre second interlocuteur</p>	<p>En cas de désaccord avec la réponse ou la solution apportée par votre agence, vous devez vous adresser au Service Réclamations Clientèle afin que votre demande soit réexaminée en le saisissant :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Par formulaire en ligne : <u>Accéder au formulaire de réclamation</u></b> depuis votre Espace Client<sup>i</sup> ou L'Appli SG<sup>i</sup></li> <li>• Par courrier : Service Réclamations Clientèle - Tour SG - 17 cours Valmy - CS 50318 - 92972 Paris La Défense cedex</li> <li>• Par téléphone au <b>0 806 800 148</b> <small>Service gratuit + prix appel</small> du lundi au vendredi.</li> </ul> <p>Société Générale s'engage à étudier votre réclamation selon le dispositif ci-dessus et à accuser réception de votre demande sous 10 jours ouvrables à compter de la date d'envoi de la première réclamation écrite, et à vous apporter une réponse sous 2 mois à compter de cette même date.</p> <p>En cas de réclamation sur les services de paiement, Société Générale s'engage à apporter une réponse dans un délai maximum de 15 jours ouvrables suivant la date de réception de la réclamation écrite, sauf situations exceptionnelles dûment motivées pour lesquelles ce délai ne pourra excéder 35 jours ouvrables.</p> <p>Pour les réclamations formulées à l'oral ou par messagerie instantanée ne vous permettant pas de disposer d'une copie datée de votre réclamation et pour lesquelles vous n'avez pas obtenu immédiatement entière satisfaction, nous vous invitons à formaliser votre réclamation au moyen d'un support écrit.</p>
<p><b>En dernier recours amiable la médiation</b></p>	<p>Si vous :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• N'avez obtenu aucune réponse de la Banque dans le délai mentionné ci-dessus après l'envoi de votre première réclamation écrite,</li> <li>• Avez obtenu de votre agence et du Service Réclamations Clientèle des réponses avec lesquelles vous êtes en désaccord,</li> <li>• Etiez en désaccord avec la réponse donnée par votre agence et, qu'ayant saisi le Service Réclamations clientèle, vous n'avez obtenu aucune réponse de celui-ci dans le délai mentionné ci-dessus après l'envoi de votre première réclamation écrite,</li> </ul> <p>Vous pour saisir gratuitement le Médiateur auprès de la Fédération Bancaire Française (FBF) en transmettant votre demande :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Sur le site internet du Médiateur : <b><a href="http://lemediateur.fbf.fr">lemediateur.fbf.fr</a></b></li> <li>• Par courrier : Le Médiateur - CS 151 - 75422 Paris Cedex 09</li> </ul> <p>Le Médiateur vous répondra directement, dans un délai de 90 jours à compter de la date à laquelle il aura reçu tous les documents sur lesquels est fondée la demande. En cas de litige complexe, ce délai peut être prolongé. Le Médiateur formulera une position motivée qu'il soumet à votre approbation et celle de Société Générale.</p> <p>Pour plus d'information sur le champ de compétence et les conditions d'intervention du Médiateur, vous pouvez consulter les « Conditions générales du service de médiation consommateurs » sur le site <b><a href="http://www.lemediateur.fbf.fr">www.lemediateur.fbf.fr</a></b>.</p>

## LOI APPLICABLE, LANGUE ET RECOURS JUDICIAIRES

<b>Langue applicable</b>	Les informations précontractuelles et les conditions contractuelles sont fournies en français.
<b>Loi applicable</b>	La loi applicable aux relations précontractuelles et au contrat est la loi française.
<b>Recours judiciaires</b> <b>Jurisdiction compétente</b>	En cas de litige concernant ce contrat, une solution amiable sera recherchée en priorité. A défaut d'accord, le différend sera examiné par les tribunaux français compétents.

## GARANTIE DES DEPOTS

<p>Société Générale est adhérente au Fonds de Garantie des Dépôts et de Résolution (FGDR).</p> <p>Vous pouvez retrouver les informations générales sur la protection de vos dépôts :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Dans les Conditions Générales de votre compte bancaire,</li> <li>• Sur le site de la Banque : <a href="https://particuliers.sg.fr/fgdr-fonds-garantie-depots-resolution">https://particuliers.sg.fr/fgdr-fonds-garantie-depots-resolution</a> et,</li> <li>• Sur le site du FGDR : <a href="http://www.garantiedesdepots.fr">www.garantiedesdepots.fr</a>.</li> </ul>
---



## EXPLICATIONS ADEQUATES

<b>Informations précontractuelles</b>	<p>Pour vous permettre de déterminer si le produit ou service proposé est adapté à votre besoin et avant de signer votre contrat :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Nous vous invitons à lire attentivement les informations contenues dans le présent document.</b> Il reprend notamment de manière synthétique les principales caractéristiques du produit ou service proposé, des informations sur votre droit de rétractation et sur les voies de recours amiable ou judiciaire à votre disposition.</li> </ul> <p>Si vous avez des questions ou besoin d'une explication complémentaire, votre conseiller est à votre disposition aux coordonnées indiquées dans la rubrique « <b>Autres coordonnées</b> ».</p> <p>Si vous avez fait le choix de souscrire en ligne en autonomie, nos conseillers sont à votre disposition [horaires/ jours]. Il vous suffit de [modalités du parcours EERAD et SFO].</p>
<b>Risques particuliers</b>	<p>Nous attirons votre attention sur les risques particuliers exposés à la rubrique « <b>Informations sur SOBRIO</b> » ci-dessus et sur les effets spécifiques suivants que le contrat peut avoir pour vous :</p> <p>Dans le cadre de l'assurance « Mon Assurance au Quotidien » incluse dans l'offre groupée de services, les sinistres survenus au cours des 8 premiers jours à compter du début du contrat ne sont pas pris en charge.</p>
<b>Autres informations qui peuvent vous être utiles</b>	<p>La cotisation des services additionnels éventuellement souscrits bénéficiant de réductions tarifaires dans le cadre de l'offre sont prélevées séparément de la cotisation de l'offre groupée de services Sobrio.</p> <p>En cas de résiliation de l'offre Sobrio, vous perdez le bénéfice des réductions tarifaires sur les services additionnels qui seront alors facturés conformément au montant indiqué dans la brochure tarifaire « Conditions et tarifs appliqués aux opérations bancaires – Particuliers » disponible sur le site particuliers.sg.fr et en agence.</p>

<sup>i</sup> Accès réservé aux clients détenant l'abonnement à des services de banque à distance (Internet, téléphone fixe, SMS, etc), service gratuit hors coût du fournisseur d'accès Internet.

<sup>ii</sup> Sous réserve d'éligibilité.

<sup>iii</sup> Pour les contrats conclus à distance uniquement.